

L'art héraldique en Suisse

Autor(en): **Gautier, Adolphe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **1 (1887)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-789674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ALPHABETIQUES

HERALDIQUES

ET

SIGILLOGRAPHIQUES

PUBLIÉES À NEUCHÂTEL PAR MAURICE TRIPET, HERALDISTE

août 1887.

N° 8.

L'Art héraldique en Suisse.

L'article suivant a été publié en 1881 dans le journal héraldique italien. (*Giornale Araldico- Genealogico- Diplomatico pubblicato per cura della R. Accademia Araldica Italiana, diretto Dal Cav. G. B. di Crollalanza. Pisa.*) Nous avons pensé qu'il offrirait de l'intérêt à nos lecteurs et avec l'autorisation de l'auteur, nous l'insérons dans nos colonnes.



La Suisse est peut-être le pays où l'art héraldique a été pratiqué avec le plus d'unanimité. Cela tient à ce que les armoiries y étaient et y sont encore plus répandues que partout ailleurs. Elles ne sont point un insigne de noblesse, ceux qui les possèdent devaient être seulement des bourgeois de villes ou des campagnards (*Landleute*) libres de tout lien de servage, et encore aujourd'hui, tout candidat qui a été admis à la bourgeoisie d'un grand nombre des villes suisses, doit présenter et faire enregistrer ses armoiries à côté de son nom. Il y a donc une proportion de personnes relativement bien plus considérable qu'ailleurs, qui portent des insignes héraldiques et qui par conséquent ont une tendance à prendre plus d'intérêt à l'art.

De plus, en dehors des armoiries des familles, il y a celles des Corporations (*Zünfte*), associations, seigneuries, confréries, villes, communes, monastères.

Cantons, etc. Chaque membre de ces différents corps en connaissait les blasons et s'en servait au besoin, en sorte que l'esprit des citoyens devait nécessairement être familiarisé avec l'art. Mais surtout il n'y a pas eu en Suisse comme dans certains autres pays, lors de l'invasion des idées démocratiques, une animosité absurde et stupide contre les insignes héraldiques. Ainsi par exemple à Genève il a fallu que ce fussent les Français qui, en s'emparant brutalement de l'insensible petite république, décrétassent l'abolition des armes, et, comme ils le firent aussi à Venise, détruisissent les rôles des bourgeois et le recueil de leurs écussons. Dans le reste de la Suisse ce sont les mêmes envahisseurs qui vinrent établir de force une république unitaire et éphémère calquée sur la leur et contraignirent les Suisses à renoncer à leurs vieux emblèmes, lesquels, même auprès des libéraux les plus avancés, n'excitaient aucune antipathie. On était même tellement habitué à considérer les armes comme la propriété de chacun et à les voir figurer sur les actes officiels, que bien souvent, même sous le régime oppresseur des Français, on fabriqua des sceaux sur lesquels on grava un écusson héraldique portant, à défaut d'armes, les couleurs que les conquérants avaient imposées à la république helvétique, et les archives d'un grand nombre de localités renferment des pièces de l'époque, portant des écussons tiercés en fasce, sinople, or et gueules.

Les armoiries étant plus généralement en usage en Suisse que dans d'autres pays, la science qui s'en occupe aurait donc dû être cultivée d'une manière plus générale. Elle l'a bien été dans un sens plutôt artistique, mais, chose singulière, on s'en est peu enquis au point de vue scientifique et historique comme on eût dû le faire. On trouve dans une foule de bibliothèques publiques et particulières, des armoiries manuscrites ou peintes à la main, renfermant les blasons des seigneuries, des corporations, des familles, des charges publiques de la plupart des cantons; le plus célèbre est celui de Tschudi puis ceux de Stettler, de Rusconi, de Gruner, etc. etc.; de tout temps les collections de sceaux et de cachets ont été extrêmement répandues; mais ce qui manque à ces armoiries et à ces collections, c'est qu'ordinairement ils ne sont pas faits d'après des principes scientifiques et qu'ensuite ce ne sont pas des publications, mais des manuscrits. S'il y en a eu qui ont été publiés, cela a presque toujours été des tableaux ou des albums renfermant les armoiries des familles existant au moment où la publication a été faite. De cette façon on a

un grand nombre d'armes sans valeur, tandis qu'une foule d'écussons de plus grand intérêt font défaut, parce que les familles historiques qui les portaient étaient éteintes. Il n'y a qu'un petit nombre d'ouvrages qui fassent exception à cette règle, et alors ils sont d'autant plus précieux. En tête nous citerons la chronique de Stumpf, magnifique publication illustrée de 1548, renfermant les armoiries gravées sur bois de toutes les familles et de toutes les localités dont il est question dans le texte. On peut aussi mentionner la Chronique bâloise de Wurstisen (1580), celle des Grisons de Guler (1610), et quelques autres.

C'est un recueil dans le genre de celui de Stumpf qu'il faudrait faire maintenant, en y appliquant les principes de la critique historique moderne. On devrait y trouver les écussons de toutes les familles suisses ayant joué un rôle dans l'histoire et ayant eu accès dans les Conseils. Mais dans un Etat composé lui-même de communautés indépendantes, un pareil armorial serait très considérable et très coûteux. En outre, en Suisse, on est assez particulariste; chacun ne porte pas un grand intérêt à ce qui concerne les Cantons qui ne sont pas le sien. Il en est résulté qu'au lieu de faire des armoriaux généraux, on a plutôt tendu à en faire de particuliers, c'est-à-dire ne s'occupant que d'un canton ou d'une ville, et cela vaut peut-être mieux, parce que les personnes qui portent intérêt à plusieurs Cantons peuvent manifester cet intérêt en emplantant plusieurs armoriaux.

C'est de cette façon que se poursuit maintenant l'étude du blason en Suisse. Il reste énormément à faire pour arriver à un résultat un peu complet; mais ce qui doit encourager les auteurs et les éditeurs, c'est que les armoriaux publiés ont eu beaucoup de succès et qu'en peu de temps les éditions en ont été épuisées. Ces armoriaux historiques, n'ont pas empêché de faire paraître d'autres armoriaux-catalogues renfermant les écussons de tous les bourgeois de telle ou telle ville, mais on comprend que l'intérêt de ces derniers est bien moindre que celui des autres, sauf pour les personnes qui trouvent leurs armes dans les seconds et pas dans les premiers!

Même confinée dans les limites des Cantons ou des villes, la publication des armoriaux historiques n'en rencontre pas moins, pour un

bon nombre d'entre eux, de très sérieuses difficultés. Si, dans les anciens Cantons comme Zurich, Berne, Fribourg, ou dans ceux formés par des pays ci-devant alliés des Suisses, comme Neuchâtel, Grisons, Genève, Valais, il n'est pas très difficile de composer le recueil des familles qui ont eu accès aux Conseils, il en est tout différemment des Cantons formés arbitrairement en 1802 et maintenus en 1815, au moyen de pays ci-devant Sujets d'un ou de plusieurs Cantons; tels sont Argovie, Vaud, Tessin, Thurgovie, et peut-être est-ce encore plus difficile pour un Canton comme celui de St. Gall composé d'éléments dont les uns étaient des alliés, les autres des sujets des Suisses. De plus: même dans les anciens Cantons, on trouvera de grandes difficultés parce que les fonctions de conseiller ou de sénateur ne pouvaient être remplies que par les bourgeois des villes souveraines ou des pays souverains; si donc on s'en tient à faire figurer seulement les armes des familles ayant fait partie des magistratures, cela empêche d'y joindre celles d'un grand nombre de familles nobles et illustres dont les seigneuries étaient sur le territoire de ces Cantons, mais qui n'ont jamais été agrégées à la bourgeoisie souveraine du chef-lieu. Ainsi quand même la seigneurie de Habsbourg faisait partie de l'ancien Canton de Berne et celle de Kybourg du Canton de Zurich, l'armorial bernois ainsi composé ne porterait pas l'écusson des Habsbourg ni l'armorial zuricois celui des Kybourg. Il faudrait trouver le moyen de concilier ces deux catégories et c'est ce qui a été essayé avec succès. Quelques Cantons ont déjà fait des travaux importants là-dessus et on peut espérer qu'on en fera encore et que des éditeurs, voyant la réussite qui a couronné les essais faits jusqu'à présent, s'empresseront de favoriser les travailleurs.

Je ne crois pas que, dans les siècles antérieurs, il y eut des publications héraldiques en Suisse en dehors des deux villes de Zurich et de Berne; et même, dans ces deux villes, les armoriaux publiés ont été des catalogues des familles bourgeoises existantes. Le plus ancien est le beau recueil zuricois par Conrad Meyer (1674) considéré à bon droit comme un ouvrage du premier mérite au point de vue de la gravure. Dans notre siècle plusieurs recueils basés sur le même principe ont paru pour Zurich, Berne, Schwytz, Soleure, Bâle, Schaffhouse, S. Gall, Coire,

Winterthour, Rapperschwyl et Baden. Ces armoiries ne sont donc pas ce qu'on peut appeler des armoiries historiques; cependant, l'un de ceux de Zurich, quoique ne parlant que des familles actuelles, présente un mérite spécial: c'est qu'il est accompagné d'une notice historique et généalogique sur chaque famille. De même l'ouvrage intitulé *Basler - Burgerbuch*, par Lutz, est bien aussi un armorial, mais l'armorial n'est qu'un accessoire et la plus grande partie de l'ouvrage est un traité généalogique des familles bâloises existantes en 1819.

Quant aux armoiries historiques, nous avons déjà parlé des ouvrages de Stumpff, de Westisen, de Guler datant déjà de 2 ou 3 siècles; il en existe d'autres qui sont manuscrits; un nombre fort restreint a été publié et seulement dans le siècle actuel. Nous tâcherons d'en donner une liste complète.

En premier lieu nous citerons un ouvrage dont le premier volume a déjà plus de 50 ans de date, ce sont les *Notices généalogiques sur les familles genevoises* par J. A. Galiffe continuées par J. B. G. Galiffe, fils du précédent, 4 vol. 8°. Ce n'est pas un armorial, mais en tête de la notice sur chaque famille, ses armoiries sont blasonnées, en sorte qu'au point de vue héraldique l'ouvrage a aussi de l'importance quoique pas au même degré qu'au point de vue généalogique. Le livre de M. Galiffe est d'une grande valeur pour les genevois et M. Galiffe fils en fait espérer une continuation.

Une autre publication héraldique qui a une valeur considérable est celle du *rouleau* manuscrit possédé par la Société des Antiquaires de Zurich, (*Die Wappenrolle von Zurich, ein heraldisches Denkmal des vierzehnten Jahrhunderts 1860*), et renfermant une foule de blasons de familles nobles de la Suisse et de l'Allemagne. C'est probablement une collection héraldique particulière fort intéressante par son ancienneté puisqu'elle doit être du 14^e siècle. Tant au point de vue historique qu'au point de vue artistique, c'est un monument précieux.

A Zurich encore un monument important est venu compléter les lacunes que présente l'armorial dont nous avons parlé et qui ne comprend que les familles existantes; c'est un recueil fort bien dessiné des familles nobles éteintes de Zurich et de son territoire.

Une courte notice sur chaque famille accompagne les blasons. L'armorial est exécuté dans le même style que celui des familles existantes, en sorte que cela forme comme les deux volumes d'un même ouvrage. Nous avons vu dire qu'on y trouve plusieurs erreurs qu'une seconde édition devra corriger.

À Lucerne il n'y a jusqu'ici pas d'armorial proprement dit; toutefois on peut presque considérer comme tel la publication lithographiée des tableaux qui ornent le pont de la Chapelle. Chacun de ces tableaux ayant été donné par des personnages de la ville, les armes des donateurs se trouvent dessinées au bas, et la collection de ces armes peut bien former une espèce d'armorial presque complet des familles patriciennes de cette ville.

À Bâle une magnifique publication (*Wappenbuch der Stadt Basel herausgegeben v. B. Meyer-Kraus*) est en cours d'exécution; elle doit renfermer les armoiries des familles existantes et éteintes et est destinée à une pleine réussite.

En 1856 M. le Colonel de Mandrot composa un Armorial historique du Canton de Vaud. Ici les difficultés étaient sans nombre. Le Canton de Vaud n'existe comme tel que depuis 1802. Auparavant il faisait partie du Canton de Berne (quelques districts étaient à la fois dépendants de ce Canton et de celui de Fribourg) et plus anciennement encore le pays appartenait à plusieurs seigneurs, mais surtout au duc de Savoie. M. de Mandrot n'a voulu faire figurer dans son Armorial que les familles nobles ou notables, c'est-à-dire ayant fait partie des Conseils de certaines villes appartenant au Canton actuel. Un grand nombre de familles réclamèrent. Des erreurs et des omissions ayant été signalées, quand la 1^{re} édition fut épuisée, l'auteur en publia en 1880 une seconde fort augmentée. Dans cette 2^e édition il y a bien encore quelques erreurs, peut-être aussi des omissions; enfin l'auteur a fait figurer beaucoup de familles étrangères uniquement parce que pendant un plus ou moins grand nombre d'années elles ont possédé telle ou telle seigneurie sans avoir toutefois jamais été naturalisées. Ces deux ouvrages n'en sont pas moins de précieux matériaux et le succès mérité qu'ils ont obtenu

a encouragé l'auteur à en faire plusieurs autres. Il va sans dire que l'auteur n'a négligé ni dans les armoriaux vaudrois ni dans les suivants, de peindre les écussons des villes et communes libres.

M. de Mandrot a ensuite entrepris un armorial historique de Genève (1859). Ici, heureusement, il n'a pas été seul pour faire son travail; il a pris pour collaborateur M. le prof. Galije, fils de l'auteur et lui-même continuateur des notices généalogiques dont nous avons parlé. Personne à Genève n'était plus à même que M. Galije de fournir tous les détails pour que cet armorial fut complet et exact, aussi a-t-il fort bien réussi. Il ne comprend que les familles, éteintes ou existantes, qui ont eu des membres dans le Petit Conseil. Cet armorial est épuisé et il est question d'en faire une 2^e édition où on mettrait toutes les familles qui ont eu des représentants dans le Conseil des Deux-Cents; cela augmenterait l'étendue de l'ouvrage.

Un autre livre publié en 1849 par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève porte aussi le titre d'armorial genevois, l'auteur en est M. Blavignac, mais ce titre est fautif, car c'est une notice détaillée sur les armoiries de la ville et république de Genève, sur ses sceaux, ses monnaies, ses livrées, ses évêques, etc. etc., mais n'est nullement ce qu'on est convenu d'appeler un armorial.

De même à Neuchâtel, un ouvrage publié en 1857 avec le titre d'armorial neuchâtelois ne renferme point la collection des armes des familles neuchâtelaises, mais seulement des différents princes qui ont régné sur le pays, des gouverneurs qui ont administré sous ces princes, et des bourgeoisies.

En revanche M. de Mandrot, avec la collaboration de M. G. du Bois de Pury, a publié en 1864 un véritable armorial historique de Neuchâtel, travail fort bien fait et basé sur les vrais principes scientifiques, c'est-à-dire qu'il renferme les familles ayant eu accès au Petit Conseil et celles qui ont possédé des fiefs nobles. Cet armorial a eu un grand succès, rapidement épuisé, on en a fait une 2^e édition en 1880.

Le succès encourage, et successivement M. de Mandrot a

publié en suivant les mêmes principes, en 1865, l'armorial de Fribourg en collaboration avec un Capucin, le Père Apollinaire, et en 1868 l'armorial du Valais en collaboration avec M. d'Angreville. Il est très nécessaire que, pour la composition du catalogue et la vérification des armoiries, il y ait un homme versé dans la question et qui soit lui-même citoyen du pays dont on fait l'armorial. M. de Mandrot alors dessine et peint d'après les données fournies par son collaborateur.

Il y a donc une somme importante de travail dépensée pour arriver à ce qui existe maintenant, mais il y a encore énormément à faire! Il est surprenant en particulier que jusqu'ici on ne soit pas parvenu à faire un armorial historique de Berne! Il en a été question, les matériaux en sont tout réunis dans la superbe collection historique, généalogique et héraldique de M. de Müllinen, les artistes ne manqueraient pas pour les dessiner et la constitution de l'ancienne Berne rendrait plus facile qu'ailleurs la composition de l'armorial. Il semble donc qu'on n'aurait qu'à se mettre à l'œuvre et on ne le fait pas! le courage fait défaut!

Espérons que cette importante lacune sera bientôt comblée et qu'encouragée par le succès qui ne manquera pas de couronner cette entreprise, des éditeurs se trouveront pour faire de même à Lucerne, à Soleure, dans les Petits Cantons et ailleurs.

Enfin, pour ne rien omettre en fait de travaux héraldiques suisses, nous prendrons la liberté de citer nos propres ouvrages, savoir les Armoiries des Cantons Suisses. Essai sur leurs Origines et leur signification, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, en 1864 avec tirage à part; après quoi une seconde édition entièrement remaniée et considérablement augmentée a paru en 1879 sous le titre:

les Armoiries et les Couleurs de la Confédération et des Cantons suisses.



Adolphe Gautier.

(La fin dans le N^o de septembre.)